

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

COMMUNE DE MUSSY-SUR-SEINE

La réunion a débuté le 2 avril 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DULIERE Jean-Dominique.

Membres présents :

Madame CLAIR Hanaa arrive à 19h40
Monsieur CORNAGGIA Matteo - Maire Adjoint
Monsieur DULIERE Jean-Dominique - Maire
Madame ENCINAS Emmanuelle arrive à 19h35
Madame FASENTIEUX Sylvie
Madame GORCE Sophie - Maire Adjoint
Madame GRENIER Mathilde
Monsieur GROSSE Olivier
Monsieur HOUDOT Jérémy
Monsieur LAUNAY Valentin
Monsieur PASTORET Geoffroy
Madame PETOT Laurence
Madame ROSSONI Maggie
Monsieur ROYER Georges - Maire Adjoint
Monsieur THIESSON Eddy

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame GORCE Sophie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

D16_26 - Nombre de membres du conseil municipal composant le CCAS
D17_26 - Election des membres composant le CCAS
D18_27 - Désignation des délégués locaux du CNAS
D19_26 - Désignation d'un représentant - SPL Xdemat
D20_26 - Désignation des membres référents Petites Cités de Caractère
D21_26 - Désignation des représentants à l'associations des Communes Forestières
D22_26 - Commission d'appel d'offres - Election des membres
D23_26 - Commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)
D24_26 - Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du SDDEA au titre de la compétence du COPE MUSSY PLAINES Assainissement
D25_26 - Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du SDDEA au titre de la compétence du COPE MUSSY PLAINES Eau potable
D26_26 - Proposition des membres de la CCID
D27_26 - Désignation du correspondant Défense
D28_26 - Honorariat de l'ancien Maire
- Questions diverses

D16_26 - Nombre de membres du conseil municipal composant le CCAS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer afin de fixer le nombre de membres composant le Centre Communal d'Action Sociale.
Il rappelle les termes des textes en vigueur et propose de fixer ce nombre à 6 personnes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de fixer le nombre de membres à 6 personnes

14 voix pour

D17_26 - Election des membres composant le CCAS

Suite à la décision du conseil municipal de porter à 6 le nombre de membres élus au sein du CCAS, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une liste de 6 noms. Il est alors procédé à une élection à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Ont obtenu :

	nombre de voix
- Monsieur Georges ROYER	15
- Madame Sophie GORCE	15
- Madame Mathilde GRENIER	15
- Madame Sylvie FASENTIEUX	15
- Madame Emmanuelle ENCINAS	15
- Monsieur Olivier GROSSE	15

15 voix pour

D18_27 - Désignation des délégués locaux du CNAS

Le Maire indique que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale et qu'à ce titre, le conseil municipal doit désigner deux délégués : un élu et un agent. Ils représenteront la collectivité au sein des instances du CNAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE en qualité d'élue Madame Sophie GORCE, et en tant qu'agent de la collectivité Madame Ingrid VICTORIO.

15 voix pour

D19_26 - Désignation d'un représentant - SPL Xdemat

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation utilisés maintenant par 8 départements de la région Grand-Est.

Compte tenu des élections et de l'évolution de la réglementation et des outils de dématérialisation, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire de désigner un élu comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la société.

Ce représentant sera également le représentant de la collectivité de l'Assemblée Spéciale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DESIGNE** Madame Sophie GORCE, Maire Adjoint, comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat et de l'Assemblée spéciale.

15 voix pour

D20_26 - Désignation des membres référents Petites Cités de Caractère

Le Maire rappelle que depuis 2016, la Commune de Mussy sur Seine bénéficie du label « Petite Cité de Caractère ». A ce titre, il convient de désigner un membre référent titulaire et un membre référent suppléant, qui représenteront la commune dans les instances du réseau des Petites Cités de Caractère du Grand Est.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DESIGNE** en qualité de titulaire Monsieur Matteo CORNAGGIA, Maire Adjoint,
- **DESIGNE** en qualité de suppléant Madame Laurence PETOT, Conseillère Municipale.

15 voix pour

D21_26 - Désignation des représentants à l'associations des Communes Forestières

La Commune de Mussy sur Seine adhérente de l'association des communes forestières, doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la collectivité auprès de cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DESIGNE** comme membre titulaire Monsieur Jean-Dominique DULIERE, Maire
- **DESIGNE** comme membre suppléant Monsieur Georges ROYER, Maire Adjoint

15 voix pour

D22_26 - Commission d'appel d'offres - Election des membres

La Commission d'appel d'offres est constituée pour les procédures formalisées, de marchés publics. Il convient d'élire les membres de cette commission.

Sont élus à l'unanimité :

Président de la commission :

Monsieur Jean-Dominique DULIERE, Maire,

Membres titulaires :

Monsieur Georges ROYER, 1^{er} Adjoint

Monsieur Matteo CORNAGGIA, 3^{ème} Adjoint

Monsieur Geoffroy PASTORET, conseiller municipal

Membres suppléants :

Madame Sophie GORCE, 2^{ème} Adjoint

Madame Sylvie FASENTIEUX, conseillère municipale

Monsieur Eddy THIESSON, conseiller municipal

15 voix pour

D23_26 - Commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

La Commission d'appel d'offres existante est constituée pour les procédures formalisées de marchés publics. Pour les marchés à procédures adaptées (MAPA), il convient de créer une commission et d'en élire les membres.

Sont élus à l'unanimité :

Président de la commission :

Monsieur Jean-Dominique DULIERE, Maire,

Membres titulaires :

Monsieur Georges ROYER, 1^{er} Adjoint

Monsieur Matteo CORNAGGIA, 3^{ème} Adjoint

Monsieur Geoffroy PASTORET, conseiller municipal

Membres suppléants :

Madame Sophie GORCE, 2^{ème} Adjoint

Madame Sylvie FASENTIEUX, conseillère municipale

Monsieur Eddy THIESSON, conseiller municipal

15 voix pour

D24_26 - Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du SDDEA au titre de la compétence du COPE MUSSY PLAINES Assainissement

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2 ;

Vu la délibération n°D48_24 du Conseil Municipal de Mussy sur Seine en date du 8 juillet 2024 portant transfert des compétences ASSAINISSEMENT.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE, A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Par délibération n°D48_24 du Conseil Municipal du 8 juillet 2024, la commune de Mussy sur Seine a transféré la compétence ASSAINISSEMENT au SDDEA au 1^{er} janvier 2025.

En tant que membre du SDDEA, elle doit être représentée au sein de ses instances. Conformément à l'article 29 des statuts du SDDEA, « *les membres des organes prévus par les présents statuts sont désignés pour la durée des mandats communaux les concernant [...]»*.

En application de l'article 25 des statuts du SDDEA, le Conseil Municipal se doit de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Commune Mussy sur Seine au sein de l'Assemblée Générale du SDDEA, l'Assemblée Territoriale Sud-Est et le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) MUSSY PLAINES.

La désignation de ces représentants intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue. A ce titre, les candidatures sont les suivantes :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Dominique DULIERE	Georges ROYER

Outre la désignation de ses représentants, la Commune de Mussy sur Seine a la faculté de déterminer la composition du COPE. Conformément à l'article 10.2 des statuts du SDDEA, « la composition du COPE est par défaut l'organe délibérant de cette commune sauf si cet organe délibérant désigne par délibération une composition spécifique. »

Il est proposé aux conseillers municipaux de fixer la composition du COPE de MUSSY PLAINES, comme suit :

- Jean-Dominique DULIERE – Délégué titulaire
- Georges ROYER – Délégué suppléant
- Geoffroy PASTORET – Membre supplémentaire
- Sophie GORCE – Membre supplémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR RECOURU AU VOTE :

- **DESIGNE** en qualité de délégués titulaire et suppléant au sein des instances du SDDEA les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Dominique DULIERE	Georges ROYER

- **FIXE** la composition du COPE comme suit :
- Jean-Dominique DULIERE – Délégué titulaire
- Georges ROYER – Délégué suppléant
- Geoffroy PASTORET – Membre supplémentaire
- Sophie GORCE – Membre supplémentaire

15 voix pour

D25_26 - Désignation des délégués représentant la commune au sein des instances du SDDEA au titre de la compétence du COPE MUSSY PLAINES Eau potable

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2 ;

Vu la délibération n°D47_24 du Conseil Municipal de Mussy sur Seine en date du 8 juillet 2024 portant transfert des compétences EAU POTABLE.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE, A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Par délibération n°D47_24 du Conseil Municipal du 8 juillet 2024, la commune de Mussy sur Seine a transféré la compétence EAU POTABLE au SDDEA au 1^{er} janvier 2025.

En tant que membre du SDDEA, elle doit être représentée au sein de ses instances. Conformément à l'article 29 des statuts du SDDEA, « les membres des organes prévus par les présents statuts sont désignés pour la durée des mandats communaux les concernant [...] ».

En application de l'article 25 des statuts du SDDEA, le Conseil Municipal se doit de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Commune Mussy sur Seine au sein de l'Assemblée Générale du SDDEA, l'Assemblée Territoriale Sud-Est et le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) MUSSY PLAINES.

La désignation de ces représentants intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue. A ce titre, les candidatures sont les suivantes :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Dominique DULIERE	Georges ROYER

Outre la désignation de ses représentants, la Commune de Mussy sur Seine a la faculté de déterminer la composition du COPE. Conformément à l'article 10.2 des statuts du SDDEA, « la composition du COPE est par défaut l'organe délibérant de cette commune sauf si cet organe délibérant désigne par délibération une composition spécifique. »

Il est proposé aux conseillers municipaux de fixer la composition du COPE de MUSSY PLAINES, comme suit :

- Jean-Dominique DULIERE – Délégué titulaire
- Georges ROYER – Délégué suppléant
- Geoffroy PASTORET – Membre supplémentaire
- Sophie GORCE – Membre supplémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR RECOURU AU VOTE :

- **DESIGNE** en qualité de délégués titulaire et suppléant au sein des instances du SDDEA les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Dominique DULIERE	Georges ROYER

- **FIXE** la composition du COPE comme suit :
- Jean-Dominique DULIERE – Délégué titulaire
- Georges ROYER – Délégué suppléant
- Geoffroy PASTORET – Membre supplémentaire
- Sophie GORCE – Membre supplémentaire

15 voix pour

D26_26 - Proposition des membres de la CCID

Le Maire explique que le Directeur des Services Fiscaux demande aux membres du Conseil

Municipal de présenter une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants dont deux personnes extérieures et deux personnes propriétaires de bois puisque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de plus de 10 hectares.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera six membres titulaires et six membres suppléants qui composeront la Commission communale des impôts pour une période identique à celle des élus municipaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré propose :

Membres titulaires

Monsieur Éric GRANDJEAN
Madame Laurence PETOT
Monsieur Daniel BOULANGER
Monsieur Pierre WOTAWA
Monsieur Valery ROYER
Madame Martine QUENNOUELLE
Monsieur Patrick BERNARDIN
Monsieur Jean-Louis BILLON
Monsieur Michel PAULA
Monsieur Noël LORET
Madame Christelle LAUNAY
Monsieur Robert CHARITÉ

Membres suppléants

Monsieur Raymond CHENU
Monsieur Guillaume BURGELIN
Madame Isabelle ROYER
Monsieur Benjamin HACQUART
Madame Marie-Noëlle ANDRÉ
Madame Brigitte RETEGUI
Monsieur Serge PERRIN
Madame Nicole ETIENNE
Madame Charlène GLOUX
Monsieur Marcello CARLOTTO
Madame Erika NAVARRO
Monsieur Didier PERROT

15 voix pour

D27_26 - Désignation du correspondant Défense

Le Maire informe que la Préfecture de l'Aube demande la désignation d'un correspondant défense conformément à la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants.

Après délibération, le Conseil Municipal

DESIGNE Monsieur Eddy THIESSON pour assurer les fonctions de Correspondant défense.

15 voix pour

D28_26 - Honorariat de l'ancien Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur Henri PETIT de BANTEL a longtemps

participé aux destinées de la commune en qualité de Maire de Mussy sur Seine du 21 mars 2008 au 22 mars 2026;

Aux termes des dispositions de l'article L.2122-35, « l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer auprès de Monsieur le Préfet de l'Aube une demande tendant à ce que l'honorariat soit conféré à Monsieur Henri PETIT de BANTEL, conformément à l'article L 2122.35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de demander à Monsieur le Préfet de conférer l'honorariat à Monsieur Henri PETIT de BANTEL, ancien Maire.

15 voix pour

Questions diverses

Concernant le point sur l'honorariat de l'ancien maire, Monsieur Jérémy HOUDOT, conseiller municipal demande si cela peut être étendu aux Adjoints. Madame Maggie ROSSONI propose de remettre des médailles de Mussy, si ce n'est pas déjà fait.

Monsieur Geoffroy PASTORET, conseiller municipal, demande si la commission des travaux va être instituée. Monsieur Georges ROYER, 1^{er} Adjoint, répond que les commissions facultatives seront décidées lors de prochains conseils municipaux en fonction des sujets d'intérêt. Il est favorable à cette création.

Monsieur le Maire confirme que l'objectif est de créer des commissions utiles à la demande. Il faut se laisser du temps pour réfléchir à ces commissions. Il propose une commission communication événementiel. Monsieur Jérémy HOUDOT propose une commission Sport-Jeunesse et Animation.

La journée citoyenne aura lieu le samedi 25 avril 2026 au stade. Le but est de nettoyer le site (tennis, dojo haies...)

L'inauguration du city stade aura lieu le 30 avril 2026 à 11h00. Il y sera ajouté des bancs, des poubelles et une table.

Madame Maggie ROSSONI propose de faire une vidéo pour la publicité de cette journée.

Lors du dernier conseil d'école, il a été décidé que l'école lancerait une activité nettoyage le vendredi avant les vacances pour faire participer les enfants.

Madame Hanaa CLAIR, conseillère municipale, demande s'il y aura une journée de fleurissement. Monsieur Georges ROYER alerte sur le manque de moyens financiers pour acheter des fleurs. Des rosiers ont été commandés l'année dernière. La date de livraison est incertaine.

Concernant l'aire de jeux qui n'est plus aux normes, un devis de remise en état a été demandé. Celui-ci s'élève à 18.000,00 euros de travaux. Devis estimé trop cher.

Monsieur Georges ROYER a sollicité d'autres fournisseurs pour acheter une aire de jeux neuve.

Aujourd'hui, l'enceinte est fermée au public. Si la commune investit, deux choix s'offrent à elle. Faut-il faire deux petites structures : une à l'emplacement actuel et un petit parc au stade ? Un projet de terrain de pétanque serait aussi envisagé à proximité du city stade. Toutefois l'état des finances de la commune ne permettra pas sa mise en œuvre en 2026. Pour l'extension du réseau d'éclairage public, un devis sera demandé au SDEA.

Cantine et périscolaire : Les effectifs du périscolaire sont en baisse alors que les enfants inscrits à la cantine sont nombreux (plus de 41 enfants). C'est un service important mais qui pèse dans les comptes de la commune et nécessite un taux d'encadrement réglementé. Ce dispositif à 1 euro permet à certains enfants de manger de manière équilibrée. Une réflexion globale sera engagée sur ce dispositif dans les prochains mois.

Monsieur le Maire fait le point sur les délégations de fonctions aux trois Adjoints :

Monsieur ROYER, 1^{er} Adjoint : ressources humaines et gros travaux

Madame GORCE, 2^{ème} Adjoint : périscolaire, finances et suppléance ressources humaines

Monsieur CORNAGGIA, 3^{ème} Adjoint : santé, travaux du bâti, culture et tourisme.

Il fait le point sur le personnel communal :

Madame Marie-Noëlle ANDRE est Secrétaire Générale de Mairie et comptabilité.

Madame Ingrid VICTORIO, agent d'accueil a demandé un mi-temps pour exercer dans une autre collectivité.

Madame Elise BERCHET qui s'occupe de l'agence postale fera l'accueil du public le matin.

Madame Delphine CORA en charge de la médiathèque s'occupera également de la communication de la commune.

Madame Anne HUMBERT s'occupe de l'urbanisme.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'instituer une aide aux devoirs le soir, deux soirs par semaine. Une réflexion sera lancée dans les mois qui viennent.

Fresque murale de l'école : la directrice de l'école aurait engagé un artiste (environ 8.000,00 euros) pour réaliser une fresque sur le mur de l'école. Le problème est que l'école est située dans le périmètre Sites Patrimoniaux Remarquables (S.P.R.). Monsieur le Maire a demandé à la directrice de faire une demande de déclaration préalable de travaux à l'instar des règles imposées aux habitants.

Il souligne que l'Etat, la commune et l'école doivent être exemplaires dans le respect des règles qui sont imposées par l'Etat aux habitants. Le sujet de la demande de travaux avait déjà été soulevé auprès de l'équipe précédente. A la suite d'un échange de vues, Monsieur le Maire précise qu'il attend la demande de travaux de l'école.

Point sur les finances : La commune a actuellement un problème de trésorerie. Elle est juste (environ 40.000,00 euros), pour payer les salaires, les charges et les indemnités (environ 47.000,00 euros par mois), sans compter 351.316,00 euros de factures en attente à ce jour.

Comme anticipé, la situation est critique, et l'endettement de la commune est élevé.

Une diminution des charges va être étudiée. Les années 2026 et 2027 seront difficiles.

Le budget 2026 devra être adopté avant le 30 avril 2026. La commune ne pourra pas investir avant 2028.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h49.

Madame GORCE Sophie
Secrétaire de séance

Monsieur DULIERE Jean-Dominique,
Maire